

BULLETIN D'INFORMATION CONCERNANT LE PLU

Rétrospective de l'avancement du projet :

12 Septembre 2014 :

- Délibération pour engager l'élaboration du PLU.

18 Décembre 2015 :

- Débat sur le projet d'aménagement et de développement durable.

10 Mars 2016 :

- Arrêté du Préfet ne soumettant pas le PLU à évaluation environnementale.

26 Avril 2016 :

- Réunion publique à la Salle des Fêtes.

La Commission Urbanisme a travaillé sur le dossier, plusieurs réunions avec les personnes publiques associées ont été organisées.

Suite à la dernière réunion avec les personnes publiques associées, il a été révélé que la zone à urbaniser prévue initialement ne convenait pas et que nous aurions un refus de l'Etat et de la Chambre d'Agriculture.

Il a été décidé avec la Commission Urbanisme de contacter les propriétaires Monsieur SALLEE et Monsieur TRIBOU pour effectuer un échange de propriété. Ces deux propriétaires se sont mis d'accord après plusieurs échanges et un géomètre a été missionné.

Le dossier est parti chez le Notaire Maître DOLE. La Commune prendra en charge les frais de géomètre et de notaire.

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver le PLU ainsi que le règlement écrit. Ces derniers seront envoyés aux personnes publiques associées pour accord (délai 3 mois) avec comme suite une enquête publique.